

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFERIEURE

et des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

JOURNAL HEBDOMADAIRE
paraissant le Samedi - Tirage 19.000

ADMINISTRATION : 2, Rue Scribe, Nantes (à l'angle de la Rue Boileau) — BUREAUX ouverts tous les jours, de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.
Pour toute la Publicité, s'adresser : PUBLICITE DE L'OUEST ET DU CENTRE, 11, Rue de la Fosse — NANTES

TELEPHONE 141.95
Chèques Postaux Nantes 6.015



MERITE AGRICOLE : M. Mauras Alfred-Joseph, viticulteur à Basse-Goulaine, vient d'être promu Commandeur du Mérite Agricole. Toutes nos félicitations.

CIDRIERIE : M. Warcollier, l'émient directeur de la Station Pomologique de Caen, vient de se voir décerner, par l'Académie d'Agriculture, le Prix Truelle, en récompense de ses travaux sur l'industrie du Cidre.

LES HALLES DE PARIS : Le Conseil municipal s'est prononcé pour le maintien du grand marché parisien, sur son emplacement actuel et a décidé la construction de deux nouveaux pavillons. Un crédit de 80 millions a été voté pour cet agrandissement.

MOTOCULTURE EN FORET : Le Syndicat de défense des forêts de Charente vient d'organiser à Chillac d'intéressantes démonstrations d'abatage à la débroussaillieuse d'ajoncs, genêts, épinettes, taillis impenétrables, dépassant souvent 3 mètres de haut ; 32 ares ont été débroussaillés à l'heure.

CULTURE BETTERAVERE : On évalue à 275.000 hectares les surfaces emblavées en France cette année, contre 250.000 l'an dernier. Les conditions atmosphériques sont favorables. Les contrats de betteraves sont très débattus.

LARVES DE TAUPINS : Pour les détruire, on conseille d'herser la céréale et d'appliquer aussitôt en couverture 400 kgs de sylvinité riche à l'ha. Cinq à six jours après, épancher 100 kgs de nitrate de soude, pour activer la végétation, favoriser le tallage et combler les vides.

Influence de l'Origine des Tubercules et de leur Sélection sur le Rendement de la Pomme de Terre

ERRATUM. — Dans ma note sur l'influence de l'origine des tubercules et de leur sélection sur le rendement de la pomme de terre parue dans le dernier numéro du Bulletin du Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure, un chiffre mal reproduit me fait dire que nous avons fait usage de plants entiers, de grosseur moyenne, du poids de 15 grammes ; c'est 55 grammes qu'il faut lire.

P. LAVALLEE.

Le Marché Anglais des Œufs et Volailles

Voici l'intéressante conférence de M. Fairfield, directeur de la Maison de Graff et Baker, à Londres, faite à la Foire de Nantes, le 10 Avril 1930.

ŒUFS

La Grande-Bretagne achète chaque année à l'étranger des quantités importantes d'œufs. Les principaux pays fournisseurs sont : l'Irlande, la France, la Hollande, la Belgique, le Danemark, la Russie, la Pologne, la Lithuanie, la Hongrie, la Yougoslavie, la Roumanie, la Bulgarie, l'Egypte, la Chine, et en hiver les Etats-Unis, le Canada et certains pays de l'hémisphère sud, entre autres : l'Amérique du Sud, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud.

Tous les œufs de provenance étrangère doivent porter, depuis Avril 1929, une indication d'origine. Ces indications peuvent être « Foreign » (pays étranger) ou « France ».

En ce qui concerne les œufs français on ne saurait trop engager les exportateurs à employer cette dernière formule. La proximité de la France et de l'Angleterre confère aux produits français une présomption de fraîcheur qui se traduit normalement — toutes conditions de triage, emballage, etc., égales d'ailleurs — en un avantage au point de vue des prix à en obtenir. Les lettres employées pour l'indication d'origine doivent avoir au moins 2 mm. de hauteur. Les œufs conservés, d'origine anglaise ou étrangère doivent porter l'inscription « Preserved » (conservé).

L'acheteur anglais est particulièrement exigeant lorsqu'il s'agit d'œufs et il faut en attribuer la raison, sans doute, aux efforts entrepris par les pays fournisseurs pour offrir des œufs de plus en plus sélectionnés et bien présentés, afin de se réserver une clientèle aussi importante que celle de l'Angleterre.

Les œufs sont généralement classés, sur le marché anglais, en deux catégories : les œufs de première qualité et ceux de qualité ordinaire. Les produits de France sont classés généralement dans la première catégorie.

L'année dernière, la Grande-Bretagne a institué une marque nationale pour les œufs et elle s'est inspirée pour l'établissement des spécifications, des méthodes danoises. Le contrôle sévère auquel sont soumis les expéditeurs danois et irlandais sera sans doute mis en vigueur dans d'autres pays tels que la Suède, la Hollande et la Belgique.

Les poids des œufs qui parviennent sur le marché anglais sont généralement les suivants :

13 lbs pour 120 œufs ou 50 kgs par

mille ; 14 lbs pour 120 œufs ou 53 kgs par mille ; 15 lbs ½ pour 120 œufs ou 58 kgs 4 par mille ; 17 lbs pour 120 œufs ou 64 kgs par mille ; 18 lbs pour 120 œufs ou 68 kgs par mille.

Cette méthode de classement facilite la vente surtout au détail. Sous peu, il sera sans doute très difficile de vendre à Londres des œufs qui ne seront pas triés selon la méthode indiquée. Les inspecteurs du Gouvernement anglais exercent un contrôle très sévère pour prévenir ou arrêter la spéculation sur les œufs.

L'emballage préféré en Angleterre pour les œufs importés est celui qui consiste en caisses de 1.200 ou 600 unités.

Les caisses doivent être neuves et composées de bois tout à fait secs. Les œufs doivent être placés entre des couches de fibre de bois également sèche. Il est indispensable de mettre en garde les exportateurs français contre l'emploi d'emballages qui ne conviennent pas.

Il arrive, en effet, que le bois employé pour la confection des caisses est quelquefois vert ; il s'agit plus particulièrement encore par temps chaud et humide, de bois qui ont été mouillés et qui, en séchant, se contractent et font éclater les œufs.

Il y a beaucoup de bons œufs en France, mais les exportateurs doivent, pour obtenir un prix rémunérateur, se livrer à des triages rigoureux et n'envoyer sur le marché que des œufs frais, propres, et emballés ainsi que je l'ai indiqué.

Lorsque les œufs ne sont pas suffisamment triés, il arrive trop fréquemment que les poids indiqués ne correspondent pas au poids réel de la marchandise, ce qui occasionne de nombreux inconvénients. Il devient nécessaire entre autres de peser de nouveau les œufs pour contenter la clientèle.

Il est à conseiller aux exportateurs qui disposent de quantités importantes d'œufs triés, soigneusement emballés et triés, d'adopter une marque.

Ceux qui peuvent offrir des produits normalisés mais en petites quantités, ont avantage, lorsqu'ils sont voisins, à se grouper et à utiliser une marque collective. L'adoption d'une marque évite le travail d'échantillonnage et permet, lorsque les acheteurs et vendeurs se réunissent le jour du gros marché de Londres (le lundi) de traiter généralement sur la marque, ce qui simplifie les transactions.

(A suivre.)

Un Brin de Causette...

Dernièrement nos législateurs ont voté cette p'tite loi :

Art. 1^{er}. — Au cas de réunion d'époux divorcés, une nouvelle célébration du mariage sera nécessaire.

Art. 2. — Les nouveaux conjoints devront promettre de ne plus se séparer.

Art. 3. — Une somme de 18 fr. 50 devra être versée à la Caisse des Assurances Sociales.

Art. 4. — La présente loi est applicable à Noirmoutiers, La Gadeloupe, La Réunion et La Martinique.

C'est le moment de chanter : « A la Martinique, Martinique... » c'est ça qu'est chic... » Ça doit être assez rigolo, surtout quand on est « core de la jeunesse, de se séparer d'avec sa femme — pour quelques jours — pis de se remarier après avec : comme ça c'est une autre lune de miel qui recommence et pour ceusses qu'aiment aller aux noces, faire des repas de boudins, y sont servis tout à leur aise, ça leur donne une autre occasion d'embrasser leur cavalière.

Au Mexique, c'est ben moins cher, y ne vont pas par quatre chemins, pour la bonne raison qu'il y en a point. D'après leur nouveau code pénal, un mari ou une épouse qu'est point fidèle, a droit à être zigouillé sur le champ par son conjoint... à moins que l'autre ne soit pu fort. Un père peut tuer sa fille et le galand de celle-ci, si elle a volontairement perdu de ce qu'elle ne retrouvera pu. Les ivrognes, on leur fait faire une cure de 18 mois de régime sec, au fond d'un cachot humide.

Décidément y fait point bon vivre au Mexique. Quant aux Etats-Unis — encore un pays sec (rhum !) — on s'épouse, on se quitte, on divorce, on se remarie, on se démarie... comme des betteraves. Pour un oui, pour un non, on plaque sa compagne, on en prend une neuve, ou une nouvelle présentant mieux. Combien de fois le célèbre Charlot du cinéma s'est-il marié et remarié ? — Demandez le lui, j'suis sûr qu'il ne s'en rappelle pu !

En France, Dieu merci, nous n'en sommes point là. Y aurait « core moins de divorces, s'il y avait un peu plus d'accommodement entre les époux et davantage de croyances religieuses. Je voyais l'autre jour un drôle de jugement :

Une jeune femme de 21 ans vivait avec son mari et ses beaux parents dans l'appartement de ces derniers. Ne pouvant s'entendre avec sa belle-mère — ce sont des choses qu'arrivent ! — au bout de six mois de vie commune, orageuse, elle demanda à son mari de lui trouver une autre maison. Le brave époux ayant refusé, la femme retourna chez sa mère. Pourtant elle aimait ben son mari. Il y eut un procès et l'époux fut condamné à verser 6.000 francs de pension alimentaire, parce qu'en obligeant sa femme à vivre avec sa belle-mère, au caractère autoritaire et jaloux, il avait manqué aux obligations imposées par les articles 213 et 214 du Code Civil... Boum !

Y a aussi parfois le fisque qui se met en travers des unions légitimes, pis y a encore d'autres choses qui font hésiter ceusses qui voudraient ben se marier. Y paraît que dans l'arrondissement de Bourg, la commune de Rignat, qu'a 265 habitants, n'a pas célébré un seul mariage depuis 3 ans ! Oh allons-nous, mon Dieu, mon Dieu ? Allons, les gars ! mariez-vous donc, c'est si gentil, c'est si bon. N'allez point par derrière la Mairie, mais entrez par la grande porte... Monsieur le Maire vous attend avec son écharpe — et la France aussi !

MAITRE JEANNOT.

ASSEMBLEE GÉNÉRALE du Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure le SAMEDI 19 AVRIL 1930

ALLOCUTION DU PRESIDENT

Messieurs

J'ai l'honneur de vous exposer aujourd'hui quelle a été la vie du Syndicat des Agriculteurs au cours de l'année 1929.

L'influence de notre Association, et la place qu'elle occupe dans le département n'ont, croyons-nous, pas diminué.

Nous avons, durant l'exercice, multiplié les instructions locales. M. Faivre, en compagnie de divers conférenciers, a pu réaliser 86 réunions. Elles ont provoqué la création de 19 Sections nouvelles.

Nous avons été amenés à nommer 20 nouveaux agents. Le nombre de nos adhérents s'est augmenté de 742 durant l'année 1929 et la progression continue.

Au cours de la campagne nous avons dû prendre position au sujet des Assurances Sociales. Une pétition protestant contre le statut agricole de la loi du 5 Février 1928 nous a apporté 12.000 signatures.

Pour être prêt à fonctionner dans le cadre de la Mutualité, nous avons fondé un Secours mutuel agricole, et régulièrement établi et groupé le nombre de membres nécessaires.

Afin de ne pas avoir de difficulté avec le fisc, nous avons dû créer une Coopérative auxiliaire. Nous vous en présenterons le bilan à la suite de celui du Syndicat.

Nous n'avons pas hésité à faire entrer en action, le Syndicat pour prendre part à diverses manifestations agricoles, concours, expositions, tournées. Ceci dans le but de propagande agricole et sociale qui est dans nos statuts.

Des possibilités de création de mutuelles incendies et accidents ont été mises au point pour ceux de nos adhérents qui voudraient utiliser ce mode d'Assurances.

Nous avons continué à être adhérents de la Société des Agriculteurs de France et de la Confédération Nationale des Associations Agricoles.

Depuis 1928 nous faisons partie de la C. G. V. C. O., son rôle s'affirme de plus en plus utile au vignoble.

Enfin notre participation à l'Association Générale des Producteurs de blé promet d'être de plus en plus féconde, vu la situation économique des céréales.

Je vous demande d'autoriser notre Société à adhérer à l'Union des Coopératives de vente des blés et à l'As-

sociation Française des Exportations agricoles. Ces deux organismes sont en formation, leur rôle peut être grand.

Comme vous le constaterez, nous avons adopté la comptabilité financière des Sociétés anonymes. Les comptes sont vérifiés par un Commissaire pris en dehors de la maison. Il contrôle sur pièces justificatives toutes les entrées et sorties.

Nous tenons à vous remercier du concours que vous nous avez apporté au cours de l'année par vos conseils, vos encouragements et votre propagande dans les campagnes autour de chez vous.

Je termine en vous signalant l'aide précieuse que M. le Secrétaire Général et moi, nous avons trouvée dans toutes les personnes employées au Syndicat en nos divers services. Leur entraînement, leur bon esprit et leur dévouement sont dignes de nos remerciements.

DE CAMIRAN,
Président du Syndicat Central,

ENGRAIS ET MARCHANDISES DIVERSES livrés par le Syndicat Central en 1929

1 ^{er} ENGRAIS	kilos
Phosphate d'Algérie.....	1.209.700
— du Maroc.....	28.700
Scories Thomas.....	2.132.200
Superphosphates minéraux.....	3.667.800
Toriaphas.....	50.000
Nitrate de soude.....	693.300
Sulfate d'ammoniaque.....	1.043.000
Cyanamide.....	80.350
Nitrate de chaux.....	32.600
Poudre d'os verts.....	5.700
» déglatinés.....	2.600
Super. d'os verts.....	400
» déglatinés.....	8.300
Engrais noir « Intensator ».....	41.100
Sylvinité.....	845.200
Chlorure de potassium.....	120.250
Sulfate de potasse.....	9.650
Engrais composés divers.....	585.200
Guano poisson dissous.....	9.400
Formules spéciales.....	333.200
Sulfate de fer pulvérisé.....	3.800
Plâtre.....	3.400
Chaux agricole.....	1.035.255
Acide sulfurique.....	678.186
Tonnage.....	12.619.891
contre 9.421.881 kgs en 1928	
Montant en argent des engrais :	5.480.419 fr. 95

2^e MARCHANDISES DIVERSES

Alimentation du Bétail	kilos
Tourteaux d'arachides.....	182.610
» de Coprah.....	145.625
Provendes diverses.....	16.810
Aliments mélangés.....	3.800
Avoines.....	65.500
Orge et blé noir.....	140.885
Manioc.....	7.870
Riz et brisures de riz.....	58.400
Issues de riz.....	27.200
Son.....	224.300
Mais pour volailles.....	17.665
Pailles.....	452.160
Sorgho.....	1.200
Seigle.....	12.100
Sei dénaturé.....	55.200
Pommes de terre.....	68.000
Betteraves.....	40.000
Traitement de la Vigne	
Soufre.....	13.950
Sulfate de cuivre.....	226.350
Bouillie « Azur ».....	15.200
Sulfostéatite.....	5.200
Carbonate de soude.....	800

SEMENCES	kilos
Graines diverses.....	4.888
Pommes de terre.....	54.200
Mais.....	48.904
Blés et avoines.....	10.650

INSTRUMENTS DIVERS

Fil de fer, 1.505 kgs. — Ronces, 67.200 m. — Bâches, 34. — Pulvérisateurs, 48. — Souffreuses, 17. — Machines Agricoles diverses, 132	
--	--

Montant en argent des Marchandises diverses en 1929 : 2.911.978 fr. 45 contre 2.091.351 fr. 99 en 1928.

PRODUCTEURS DE BLE

PETITS MEUNIERIS

Vous commencez à vous rendre compte que vous êtes solidaires !

UNISSEZ-VOUS !

DEFENDEZ-VOUS !

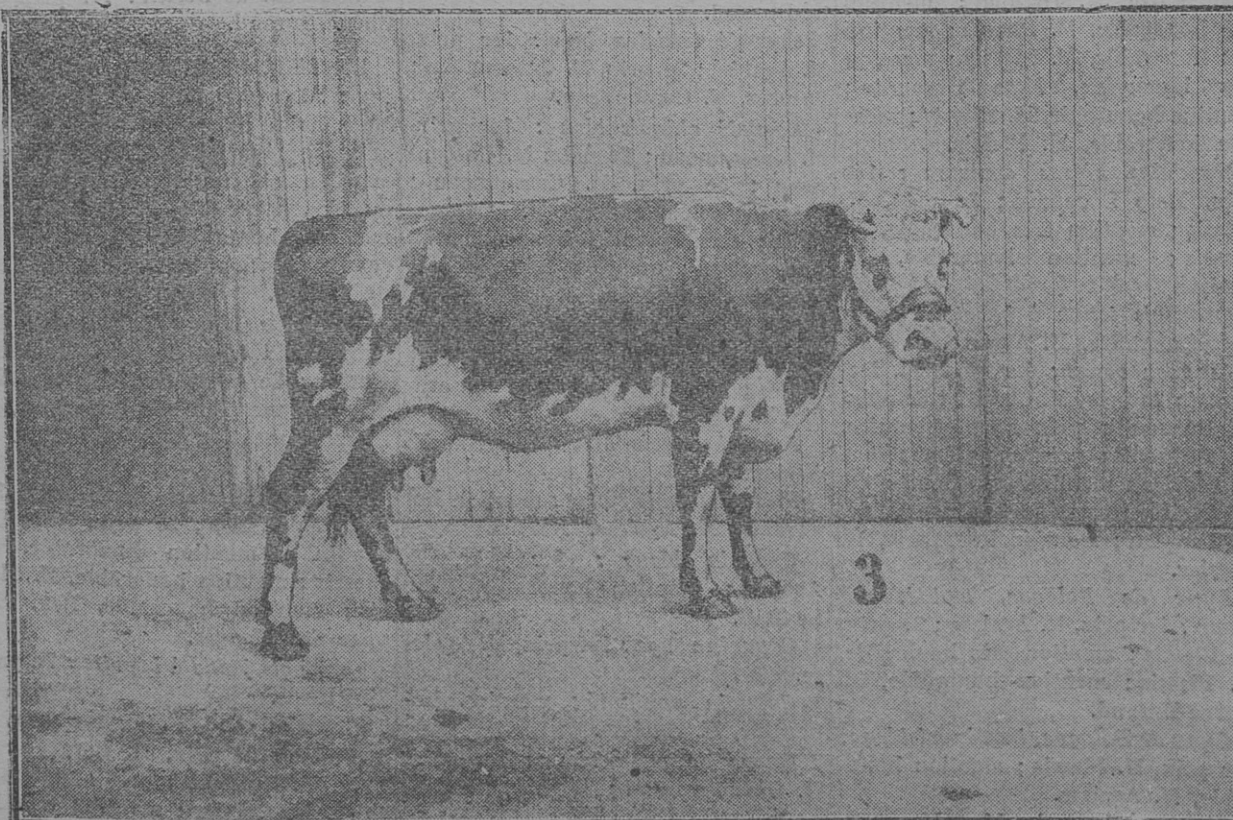
Et pour commencer

achetez votre matériel

EN FRANCE !

N'achetez que des machines fabriquées dans des usines françaises, par des ouvriers français, qui sont vos seuls clients !

La Race Normande au Concours



3. Vache normande, championne de la race, à M. E. Joyau, le Marais-Gautier, St-Père-en-Retz

Départemental de la Loire-Inférieure



4. Taureau normand, champion de la race, à M. Leduc, à Kermoarel, Saint-Père-en-Retz

